



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

-Après relecture par Mme le Maire, le conseil approuve le compte rendu du 7 décembre 2020 à l'unanimité

-Désignation du secrétaire de séance : GUITTON Jean-Yves

### **1-Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : Signature d'une Convention Générale d'utilisation des missions facultatives**

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est en charge des questions relatives aux ressources humaines, droit du travail ...au sein des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, elles proposent des missions facultatives auxquelles les communes peuvent recourir en cas de besoin. Pour pouvoir faire appel à ces services en cas de nécessité, il faut signer une convention avec le centre de gestion de manière à pouvoir définir les conditions d'utilisation de ces missions.

Ainsi la convention précise les différents types de missions possibles ( liste non exhaustive) :

- Missions temporaires ( remplacement ponctuel d'un agent)
- Médiation juridique et recours administratifs
- Conseils en matières de recrutement, de retraite, ...
- Médecine préventive
- Prévention en matière d'hygiène et sécurité
- Mutuelle statutaires ( souscrit par la Commune du Vivier sur Mer)
- Traitement de la Paie

...

Il est également précisé que ces missions sont effectuées uniquement à la demande expresse des collectivités car il s'agit de services payants. Les conditions d'adhésion doivent être respectées.

La convention est donc simplement un outil pour s'assurer que les conditions des différentes missions seront bien respectées, que les données personnelles utilisées seront bien protégées, et que les tarifs et les conditions de paiement soient bien explicités.

Cette convention n'emporte aucune conséquence financière pour la Commune et est conclue pour la durée du mandat. Elle peut-être prolongée d'un an avec un avenant.

*Mme le Maire explique au conseil le principe de cette convention et lit la note préparatoire. M GUITTON demande si la Commune a recours au service de paie et Mme le Maire précise que non. En réponse à Mme LEBRET, il est également précisé que ce service peut-être utilisé ponctuellement en cas d'absence de la secrétaire par exemple.*

*Suite à ces échanges, le Conseil approuve la signature de cette convention à l'unanimité.*

## **2-Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Le vote du budget d'une commune est obligatoire avant le 15 avril. Or il est nécessaire de s'assurer, en termes d'investissement, que la Commune pourra engager des dépenses avant cette date, faute de quoi, en cas de fonds insuffisants, les projets ne pourront pas débiter avant le vote du budget.

Ainsi Mme le Maire invite le Conseil à l'autoriser par la présente délibération à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des dépenses engagées sur l'exercice 2020 (hors emprunts, amortissements...).

Ainsi cette délibération permettrait à la Commune d'engager les projets d'investissements qu'elle souhaite dès le vote de cette délibération avec l'assurance d'avoir les crédits nécessaires engagés pour leur réalisation.

*Certains conseillers demandent des précisions : il est expliqué que les crédits en fonctionnement ne nécessitent pas de délibérations mais en ce qui concerne l'investissement il faut une décision du Conseil municipal pour que celui-ci « ouvre » les crédits sur les différents comptes avant le vote du Budget.*

*Après en avoir délibéré le Conseil valide l'ouverture des crédits à hauteur de 25% des différents chapitres budgétaires d'investissement, sur le Budget Communal et sur le Budget Assainissement.*

## **3- Tarifs Camping-car park au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Camping-car Park a préconisé à la Commune de réviser les prix de location de l'aire.

Ainsi les derniers tarifs au 01/01/2020 étaient

<b>Période</b>	<b>Tarifs pour 24 h TTC</b>
Basse saison : du 01/01 au 30/04 et du 01/11 au 31/12	9,90 €
Haute saison : du 01/05 au 31/10	12.10 €

La proposition de Camping car park pour les prochains tarifs à compter 01/04/2021 sont les suivants :

<b>Période</b>	<b>Tarifs pour 24 h TTC</b>
Basse saison : du 01/01 au 30/04 et du 01/11 au 31/12	10,00 €
Haute saison : du 01/05 au 31/10	12.10 €

Mme le Maire propose au Conseil de se prononcer sur les tarifs à venir ce que le Conseil valide.

## **DOSSIERS EN COURS :**

**Eclairage Public :** L'entreprise ERS est venu faire les premières réparations fin décembre avant les fêtes mais un deuxième passage sera nécessaire afin finir les travaux. Ce deuxième passage aura lieu la semaine du 18 janvier. M VETTIER explique qu'une partie des points défectueux sont dus à l'écroulement de la Maison rue de Dol qui a occasionné des dégâts au réseau électrique, et que l'on attendait des devis pour le reste des travaux à effectuer sur certains points. Il propose de se tourner vers d'autre entreprises pour avoir des devis comparatifs.

**Fêtes , colis solidaires :** Cette opération a été un grand succès avec environ 50 colis reçus en mairie.

Mme le Maire et Mme DUPUY ajoutent que le téléthon a également était un succès avec environ 900 euros récoltés et 54 kgs de piles amassées.

semaines, afin de voir si l'humidité persiste avant de retraiter.

**Cimetière :** Les travaux du Cimetière se sont terminés fin décembre. M MOREL précise seulement que l'ossuaire n'est pas terminé du fait des pluies importantes tombées en fin d'année. M BAUBAN finira les travaux dès que le temps le permettra.

**Espaces anti-tabac :** Les panneaux de délimitation des espaces sont arrivés en Mairie, Mme le Maire explique qu'il va être convenu d'une date avec la Ligue contre le Cancer afin de poser les panneaux dans le cadre d'une « cérémonie » d'inauguration.

Mme SALARDAINE propose également de se renseigner sur la fabrication des cendriers de poche, petites boîtes en métal à distribuer aux administrés, ce qui pourrait être dans la continuité de la sensibilisation des gens à la pollution des mégôts.

M Mottes ajoute que cela viendrait en complément des pochoirs peints sur la chaussée « ici commence la mer » qu'il a commencé à apposer dans le bourg près des plaques d'évacuation.

**Ecole :** Des protections ont été commandées pour les poteaux de la nouvelle structure dont les arrêtes sont coupantes. D'autre part un projet de préau est envisagé pour protéger les enfants qui arrivent à l'école : M VETTIER a demandé un devis à l'entreprise VIDELOUP et va en demander un deuxième à l'entreprise TERCY LE VILLAIN.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Cambriolages** : 3 cambriolages ont été constatés dans la commune en fin d'année ainsi que 4 dans la commune de Cherrueix. Mme BRIQUET évoque la possibilité d'installer des panneaux « voisins vigilants »

**Agenda communal** : L'impression étant finie, chaque conseiller sera chargé de distribuer les agendas dans sa zone.

**La Rance** : Les travaux du Lotissement Gilles BEBEL débuteront début février.

**ICEMA** : l'entreprise ICEMA a fini les deux premières phases d'études du réseau d'assainissement collectif et souhaiterait en faire une présentation à la fin du mois, il faudra donc déterminer une date.

**Grippe aviaire** : Mme DUPUY évoque les nouvelles mesures demandées par l'état concernant la propagation de la grippe aviaire : confinement des volailles des professionnels et des particuliers et déclaration en Mairie de toutes les volailles. Cela est fait dans le but d'éviter au maximum tout contact entre les volailles domestiques et les oiseaux sauvages, susceptibles d'être porteurs de la maladie.